



LETTRE DE CONSULTATION PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché passé selon une procédure adaptée (> 5 000 € HT et < à 25 000 € HT)
en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique

MAITRE D'OUVRAGE CCI VAL-DE-MARNE

8 PLACE SALVADOR ALLENDE

94000 CRETEIL

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

REALISATION DE DIAGNOSTIC STRATEGIQUE 360 ° ONLINE AUPRES DE PME DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU PARCOURS REBOOST ENTREPRISES

Contact : Alice OLIVIERI

Courriel : aolivieri@cci-paris-idf.fr

Tél. : 07 85 29 52 89

1/ PRESENTATION DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ET DES CCID

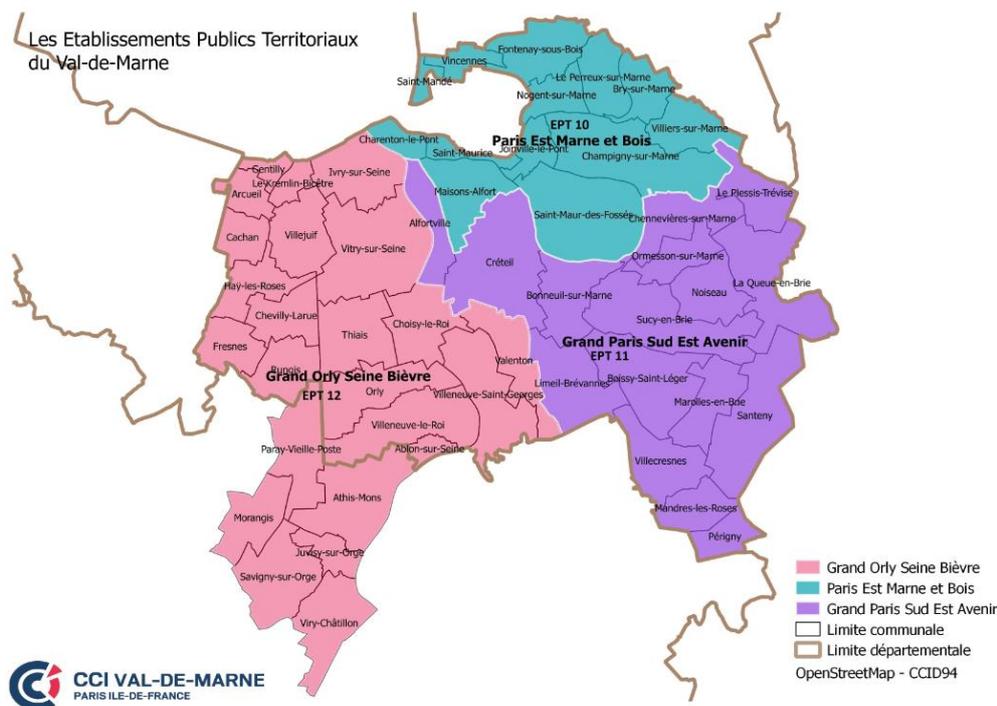
La CCI Paris Ile-de-France représente et fait entendre la voix des 670 000 entreprises d'Ile-de-France. A ce titre, elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. Elle rend des avis et prend position en vue de nourrir les politiques publiques sur toutes les questions relatives au développement économique. Par ses expertises, sa connaissance des réalités entrepreneuriales et son ancrage territorial, la CCI Paris Ile-de-France accompagne au quotidien les chefs d'entreprise dans leurs projets au travers des huit CCI territoriales et départementales d'Ile-de-France (voir annexe carte d'implantation). Tout au long de la vie des entreprises, les huit CCI Territoriales (T)/Départementales (D) au travers de ses équipes apportent un appui :

- Aux porteurs de projet pour concrétiser leurs idées et acquérir les compétences indispensables au métier de chef d'entreprise.
- Aux entreprises pour permettre leur développement avec le financement, la digitalisation, les réseaux,
....

- Aux collectivités dans le développement économique

Chaque CCI (D/T) a la responsabilité de l'offre proposée aux entreprises sur une thématique (Domaine d'activité stratégique – DAS) qu'elle développe en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat, la CCIR et CCI France.

2/ PRESENTATION DU TERRITOIRE



CONTEXTE

Dès le 12 mars, la CCI Paris Ile-de-France s'est mobilisée pour répondre aux différentes interrogations des dirigeants et leur apporter les informations et les conseils pour mettre en place les mesures en adéquation avec leurs problématiques.

Pour comprendre au mieux l'impact du COVID19, une enquête a été réalisée auprès de plus de 2000 entreprises franciliennes, elle fait ressortir que 80% des dirigeants déplorent une **baisse de chiffre d'affaires**, 35% des **difficultés de trésorerie** et 27% des **ruptures d'approvisionnement**. Des scénarios doivent être mis en place **rapidement**, c'est pourquoi la CCI Val-de-Marne a proposé en partenariat avec les trois Etablissements Publics Territoriaux et la Direccte ce parcours.

Ces chiffres ne présagent pas de la suite à venir et les scénarios de rebond doivent très rapidement être mis en place par les dirigeants des PME dont le tissu économique constitue la majorité des entreprises et des emplois.

Les dirigeants doivent être appuyés dans cette réflexion stratégique. C'est pourquoi la CCI Val-de-Marne en concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux souhaite mettre en place de **façon urgente**, un parcours de rebond et de relance en faveur de PME identifiées comme stratégiques sur le Val-de-Marne en concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux (Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris sud Est avenir, Paris Est Marne et Bois).

Le "PARCOURS REBOOST ENTREPRISES" a pour objectif d'accompagner spécifiquement dans cette période de crise sanitaire les dirigeants de PME pour qu'ils puissent retrouver le plus rapidement possible un niveau d'activité positif. L'enjeu est de maintenir les emplois existants et même de permettre aux entreprises d'envisager le rebond commercial et productif et de nouveaux recrutements.

Le PARCOURS REBOOST ENTREPRISES mixe des accompagnements individuels (12h) et collectifs (18h) à distance et en présentiel à partir du second semestre 2020 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Le PARCOURS REBOOST ENTREPRISE engage une première période d'accompagnement individuel puis mixe des accompagnements individuels et collectifs à distance et en présentiel à partir du second semestre 2020 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. A titre indicatif, il se déroule comme suit :



Pour chaque étape du parcours, des compétences et expertises différentes sont nécessaires. La présente consultation n'intègre donc pas toutes les différentes étapes du parcours. D'autres consultations seront donc lancées pour chaque compétence et expertise.

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à sélectionner des prestataires reconnus pour leur expertise dans la réalisation de diagnostic stratégique 360° des PME, première étape dans le parcours d'accompagnement proposé à des PME cibles. Les entreprises bénéficiaires de ce parcours seront sélectionnées par la CCI Val-de-Marne et ses partenaires (EPT, DIRECCTE), elles seront sélectionnées selon certains critères :

- Plus de 10 salariés
- Ayant eu un résultat net positif en 2019
- Tous secteurs d'activités représentés
- Installé dans le Val-de-Marne

Le PARCOURS REBOOST ENTREPRISES concerne 90 entreprises implantées en Val-de-Marne sur les trois Etablissements Publics Territoriaux.

| | |
|--|--|
| Nature des fournitures ou des prestations à réaliser | Diagnostic stratégique 360 online d'une durée d'1H30 avec les dirigeants d'entreprise en présence d'un conseiller de la CCI Val-de-Marne |
| Quantité | 90 diagnostics à réaliser répartis sur plusieurs prestataires retenus avec un minimum de 5 diagnostics |
| Nombre de prestataires retenus | Maximum 5 prestataires |
| Nombre de volume par prestataire | Au minimum 5 diagnostics au maximum 30 diagnostics |
| Montant maximum du marché | 15 000 TTC euros |
| Délais de livraison/de réalisation | Avant le 15 juillet 2020 |
| Livrables attendus | SWOT Business model CANVA (diagnostic) Identification des axes prioritaires pour le rebond de l'entreprise Reporting prestataire retenu /CCI Val-de-Marne |
| Démarrage des prestations | A partir du 15 juin 2020 |

LIVRABLES ET DELAI DE REALISATION

Les diagnostics réalisés seront à la propriété de la CCI Val-de-Marne et de l'entreprise.

Ils devront être réalisés dans les 10 jours ouvrables après la validation du bon de commande de la CCI Val-de-Marne.

Les résultats du diagnostic et des axes prioritaires ainsi que le reporting entre le prestataire et la CCI Val-de-Marne seront exigibles au plus tard 5 jours ouvrables après la réalisation de celui-ci.

LOCALISATION & MOYENS TECHNIQUE

La mission est située sur le Val-de-Marne, les diagnostics se feront principalement en ligne avec les outils autorisés par la Direction des Service informatique : Google Meet, Webex, Blackboard.

CRITERES DE SELECTION

Capacité à permettre l'appropriation des enjeux stratégique par l'entreprise et à faire émerger les besoins et axes prioritaires de prise de décision dans un objectif de relance d'activité et de développement.

Les prestataires seront examinés selon les critères suivants par ordre de priorité :

- ✓ Priorité 1 : Capacité à réaliser des diagnostics stratégiques online avec le dirigeant
- ✓ Priorité 2: Références de PME et références d'accompagnements menés en situation complexe
- ✓ Priorité 3 : Le Prix
- ✓ Priorité 4 : Connaissance de l'écosystème du département Val-de-Marne

A l'issue de la consultation, plusieurs prestataires seront retenus. La CCI Val-de-Marne s'engage à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures non retenues.

DATE ET LIMITE DE REPONSE

Les candidatures seront adressées **au plus tard pour le 4 juin 2020 à 12 h00**. La candidature sera accompagnée des documents suivants au format pdf et word:

- Du dossier de candidature rempli (cf Annexe1)
- D'un devis détaillé sur la base de 5 diagnostics réalisés

par mail à l'adresse suivante : aolivieri@cci-paris-idf.fr

Toute candidature / offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

MODALITES DE REPONSE

Les prestataires doivent remettre une proposition reprenant les points suivants :

1. Le dossier de candidature Annexe 1; Des exemples d'outils diagnostic et accompagnement
2. Un devis sur la base de 5 diagnostics
- 3 Transmettre les attestations et documents à remettre en application de l'article R. 2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour).
- 4 La présente lettre de consultation signée avec cachet de l'entreprise.

Renseignements d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au **03/06/2020** une demande par courriel : à l'adresse suivante : aolivieri@cci-paris-idf.fr

CONDITIONS FINANCIERES

Les candidats devront indiquer dans leur dossier de candidature le coût forfaitaire incluant l'investissement hors réalisation du diagnostic et les coûts annexes induits par la mission (HT et TTC).

NEGOCIATION

La CCI Val-de-Marne classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et procédera à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées. Toutefois, en vertu de l'article R. 2123-5 du CCP, la CCI Val-de-Marne réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La CCI Val-de-Marne effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation avec un volume minimum de 5 diagnostics à réaliser.

MODE ET DELAI DE PAIEMENT :

Paiement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Les factures devront être enregistrées sur le portail de téléservice CHORUS PRO et envoyées en copie à aolivieri@cci-paris-idf.fr

Le taux applicable en cas de retard de paiement est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

ASSURANCES

Le titulaire devra justifier sur demande de la CCI, et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

LITIGES

La loi française est seule applicable au présent marché.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent marché, le Tribunal administratif sera seul compétent pour connaître l'objet du litige conformément à la législation en vigueur.

Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé :

S'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

Pièces contractuelles applicables à l'achat :

En cas d'attribution du marché, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation datée et signée par le prestataire
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Val-de-Marne
- le bon de commande valant acceptation du devis retenu,

ANNEXE 1 DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque prestataire présentant une offre est invité à faire connaître son savoir-faire et son expérience en matière de diagnostic stratégique notamment auprès de PME. Un dossier de candidature lui sera demandé.

Le dossier de candidature devra présenter les rubriques suivantes :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale/ SIRET / Adresse / Tél / Email / Fax / Site internet

Nom du dirigeant :

Nom du responsable du suivi de la mission si différent :

Implantation :

Date de création du cabinet :

Champ d'intervention et domaines de compétences :

Zone géographique d'intervention (précisez) :

CA réalisé des deux derniers exercices :

Part du CA correspondant à ce type de prestation :

Organisation et moyens alloués à ce programme : intervenants, consultants et administratif (CV demandés)

CONTENU ET METHODOLOGIE DE LA PROPOSITION

1. La compréhension du projet et des attentes

2. La démarche méthodologique adoptée pour la conduite de la mission auprès de l'entreprise. Pour chaque phase ou étape indiquer les objectifs poursuivis, le contenu et la méthode, la durée , le rôle des intervenants et des acteurs internes mobilisés, la fréquence et le rythme des interventions, les livrables systématiques qui seront fournis aux entreprises.
3. La forme et les modalités proposées pour la restitution
4. Des exemples d'outils
5. Les outils online utilisés

CV DES CONSULTANTS INTERVENANT SUR LA MISSION

REFERENCES SIMILAIRES

Principales références similaires : indiquer le nom du donneur d'ordre, le montant du marché, l'année de sa réalisation, descriptif succinct de la mission...